



Que faire contre voisine trop bruyante

Par LauraArdennes

Bonjour,
J'ai hésité à coché Bruits ou Troubles du voisinage pour le sujet, parce qu'au fond c'est les deux.

Cela fait 4 ans que nous avons une voisine vraiment vraiment particulière. Elle a de gros troubles de comportement, elle peut péter un câble à toute heure et casser tout chez elle en hurlant, elle vit la fenêtre ouverte hiver comme été et vit la nuit comme en plein jour, elle parle fort, rit fort, met la musique forte et comme l'été nos fenêtres sont ouvertes aussi c'est comme si nous étions dans la même pièce qu'elle parfois alors qu'un étage nous séparent.

Elle est déjà venue frapper à la porte de tout les autres locataires (nous sommes un petit immeuble de 4 appartements) pour nous hurler dessus qu'elle avais pas notre âge qu'elle était jeune et donc tout les droits quand on a osé ce plaindre.

Elle dérange tout le monde, et nous avons appelé la police plusieurs fois, ils ne ce sont pas toujours déplacés, le propriétaire est prévenu mais ne fait rien.

Ses odeurs de cannabis rentrent chez nous, et on ne peut même pas imaginé " ce venger " en la réveillant tôt le matin avec de la musique, car j'ai l'impression que cette personne ne dort jamais, dernière couchée première levée, nous avons des bruitages de films X en live régulièrement.

Il y a en jeu sa petite fille de 4 ans qu'elle laisse hurler pendant des heures quand la petite fait un cauchemar ou autre (les fenêtres ouvertes on entend vraiment tout).

Franchement on est à bout je ne vois pas comment faire avancer les choses, ça fait des semaines qu'on ne dort pas la nuit. Si vous avez une petite idée de solutions de ce que je peux faire ... merci beaucoup.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Réponses ici :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612[/url]

et pour l'enfant maltraité :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F781]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F781[/url]

Par querencia74

Bonjour,

Dans ce cas, n'hésitez pas à aller déposer plainte et/ou à prévenir votre mairie.

Je sais que dans le cas d'une amie qui avait une voisine un peu comme la vôtre (très bruyante de jour comme de nuit, avec un enfant qui pleurait/criait très souvent, qui écoutait sa musique hyper forte, etc), des agents de la mairie s'était carrément déplacés et avaient en quelques sorte "mis pression" sur la voisine. Je ne sais pas ce qui s'est dit exactement mais pour le coup ça a fonctionné car elle ne faisait plus de bruits excessifs puis elle a déménagé environ 2 mois après cette intervention.

En tout cas je vous souhaite plein de courage et n'hésitez pas à nous tenir au courant !

Par ESP

Bonjour Querencia

Les réponses apportées aux questions devront, dans la mesure du possible, indiquer le fondement juridique (article de loi, référence de la décision etc.).

Par pedra14

bonsoir,

j'ai des problèmes de voisinage aussi dans mon immeuble. Je me suis renseignée auprès de la maison de la justice et de droit. Vous devez adresser une LRAR à la locataire et la copie de votre lettre à votre bailleur social sans oublier de lui rappeler ses obligations en tant que bailleur.

je me suis renseignée auprès d'un bailleur social autre que le mien dans une ville de passage, dans le département voisin qui m'a expliqué que si la personne qui fait du bruit continue bien que l'enquête de voisinage ait prouvé le contraire il sera convoqué à l'agence du bailleur social pour qu'on lui rappelle les règles du vivre ensemble

Par yapasdequoi

Bonjour pedra14,
dans ce type de problèmes de voisinage, il faut toujours commencer par une démarche amiable et impliquer le bailleur. Faire appel à la justice n'est envisageable que dans un 2eme temps.

Par Al Bundy

Bonjour,

Cette dame est locataire ou propriétaire ? S'agit-il d'un logement social ?

Par yapasdequoi

Il serait plus correct que chacun ouvre son propre sujet plutôt que de se greffer avec ses propres problèmes sur la demande initiale de LauraArdennes.
Même si les réponses sont proches, il peut y avoir des variations selon les situations précises.

Par ESP

[url=https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/]https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/[/url]

Par pedra14

yapasdequoi (voir ses messages)

Posté le Le 10/08/2022 à 12:28

Il serait plus correct que chacun ouvre son propre sujet plutôt que de se greffer avec ses propres problèmes sur la demande initiale de LauraArdennes.
Même si les réponses sont proches, il peut y avoir des variations selon les situations précises.

Monsieur Yapasdequoi préconise de prendre des médocs (cf un autre sujet similaire qui a été supprimé). Prendre des médocs quand on a un problème de voisinage n'est pas une solution en soi.

merci à monsieur l'administrateur

ESP (voir ses messages)

Posté le Le 10/08/2022 à 13:01

https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/